

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, VENDREDI, 15 MARS 1840.

No. 29

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

PRONONCÉES PAR LE R. P. RAVIGNAN DIMANCHE 8 MARS 1840.

Présence du mal moral ou rémission du péché.

“ Le mal existe ; il couvre la terre. Des chants de joie et des cris douloureux attestent sa présence ; car aux uns il apporte le triomphe du plaisir, aux autres les afflictions amères.

“ Ce mal qui rend coupable et faussement heureux, est aussi un terrible problème offert à la raison humaine. Il fatigua constamment la philosophie antique et la poussa jusqu'aux sombres et désespérantes conceptions du fatalisme. Une philosophie sérieuse doit, au reste, s'en préoccuper toujours ; et l'on voit des esprits que la foi n'a pas pénétrée par une pensée malade.

“ Ainsi se représentent, Messieurs, parfois sous des impressions fort diverses, ces graves questions, entre autre : Pourquoi le mal moral ? pourquoi le péché sur cette terre ? qui le créa ? qui le laisse croître et prospérer ?

“ Dieu a prévu l'acte qui doit l'offenser ; il peut le prévenir et l'empêcher ; il le permet ; pourquoi ?

“ Mais s'il a prévu l'offense, il l'a prévue certaine ; elle ne peut donc plus ne pas être commise. Comment serait-elle, après cela, l'acte volontaire, le péché libre et imputable de l'homme ?

“ L'homme était libre, dit-on. Au moins, Dieu savait que le malheureux pécheur abuserait de sa liberté, qu'il en abuserait pour devenir réprouvé. Dans quel dessein, dans quel but lui donner cette liberté funeste ? Un père amènera-t-il la main de son fils pour un suicide assuré ? Non ; que fait Dieu avec l'homme ?

“ Dieu laisse donc régner le péché ; il prévoit et il décrète à l'avance la réprobation.

“ Qu'est-ce à dire ? Est-il encore un Dieu bon, juste, saint et tout-puissant ?

“ Messieurs, sans prétendre sonder ici toutes les profondeurs, nous trouvons dans la saine raison et dans la foi véritable les principes qui vengent la Providence divine de toute imputation d'injustice et de cruauté, qui franchissent l'homme de l'empire d'une fatalité aveugle et d'un désespoir nécessaire.

“ La présence du mal moral dans le monde et dans l'homme s'offre donc à nous à des conditions qui, tranquillement envisagées, reçoivent du raisonnement chrétien des explications suffisantes.

“ 1o. La prescience ne rend pas Dieu responsable du péché de l'homme.

“ 2o. La permission du mal n'en fait pas Dieu l'auteur.

“ 3o. Un ordre général de Providence en explique la présence sur la terre.

“ 4o. La liberté humaine suffit pour le produire.

“ Je vais, Messieurs, m'appliquer à développer ces quatre propositions. Elles dissiperont, je l'espère, les nuages qui pourraient obscurcir dans quelques esprits les vérités de foi sur ce sujet.”

1o. *La prescience ne rend pas Dieu responsable du péché de l'homme.*

Aujourd'hui, à cette heure, un crime est commis. Sans aucun doute, Dieu l'avait prévu de toute éternité. Que s'ensuit-il directement ? Que Dieu possède une science infinie ; que rien n'échappe à son éternelle vue ; voilà tout. L'homme n'en est pas moins coupable. Il n'en est pas moins libre, et, comme tel, seul garant, seul responsable de sa faute. Qu'est-ce, en effet, que la prescience divine, et quelle idée juste doit-on s'en former ? Voir n'est pas faire, savoir n'est pas contraindre, et prévoir n'est jamais rien de plus en soi que voir et savoir. Dieu voit, il sait, il prévoit tout. Tout ce qui est susceptible de devenir l'objet d'une connaissance, Dieu le connaît, à quelque ordre de temps, d'action, de bonté ou de culpabilité que la chose appartienne ; mais il ne suit maintenant que Dieu lui imprime le sceau fatal de la nécessité.

En effet, qu'on le remarque bien, la vérité affirmée est nécessairement, en tant que vérité, antérieure à son affirmation. Sans quoi, que pourrait-on affirmer ? Ce que l'on voit existe avant d'être vu. De même, ce que Dieu prévoit existe pour lui avant d'être prévu. Car la différence des temps, le présent, le passé, l'avenir ne sont rien pour une science, pour une vue éternelle et infinie. En sorte que les choses ne sont point réalisées parce que Dieu les a prévues, mais, au contraire, elles sont prévues, parce qu'elles doivent se réaliser, et qu'ainsi elles existent déjà pour l'œil de Dieu.

Mais, dit-on, la prescience de Dieu est infallible. Ce qu'il a prévu de

toute éternité ne peut pas arriver dans le temps. L'homme ne peut pas agir comme Dieu a prévu. La prescience est infallible : Oui, à cause de ces deux choses, l'infaillibilité de la lumière et de la vue divine ; la certitude en soi de la proposition ou de l'action prévue. Cette vérité : Judas trahira son maître, était certaine de toute éternité pour Dieu, mais dans sa nature et dans ses conditions propres. Rien, dans la connaissance du Tout-puissant, n'altèrent la liberté du crime que devait commettre le disciple infidèle. La réalisation n'en était certaine que parce que Judas devait librement se résoudre et agir ainsi. Elle n'était certaine dans la prescience divine que parce que cette prescience s'étend infailiblement à toute vérité comme à tout fait appréciable. Hors de là, on déraisonne. Pauvres pygmées que nous sommes, nous mesurons à notre hauteur les grandeurs divines. Vous n'irez pas plus haut ni plus loin, disons-nous. Vraiment ! Et parce que, pour nous, il y a une différence dans les temps, nous l'imposons à l'Éternel. Parce que nous ne concevons peut-être pas bien une prescience infallible, étendue à la fois à toutes les actions futures et libres de l'homme, et parce que nous concevons pas bien non plus la liberté de l'homme toujours intacte, toujours pleine sous l'œil de Dieu, qui a tout prévu, alors nous nous débattons, soit pour anéantir la liberté humaine, soit pour faire Dieu lui-même auteur responsable du péché, soit pour nier la science et la certitude de Dieu.

Rien de tout cela n'est vrai. Encore un coup, deux choses sont ici simplement et absolument certaines : Dieu prévoit, il ne peut pas ne pas prévoir ; l'homme est libre ; ce qu'il fait dans l'ordre des actions morales, il peut toujours ne pas le faire. Dieu a donc prévu, coordonné, si l'on veut, dans l'économie de sa Providence, les œuvres bonnes ou mauvaises de l'homme ; mais il les a prévues et coordonnées telles qu'elles devaient être, c'est-à-dire toujours libres. Quel obstacle donc à ce que Dieu prévoit certainement un acte libre comme libre, et laisse complètement tel ? Quel obstacle, quel empêchement en cela ? Aucun. Dieu a prévu, oui ; ce qui sera, ou non ; infailiblement, oui encore. Mais il a prévu comme acte libre, comme acte pouvant ne pas être, si l'homme l'eût voulu lui-même ; il a prévu comme fruit de la libre détermination de l'homme, cette action, ce crime, ce bien-fait : telle est la prescience.

Nous portons en nous-même une image, quoique bien affaiblie, de cet attribut divin. Notre esprit possède à un certain degré la science conjecturale. Aidés par la réflexion et l'expérience, nous pouvons prévoir certaines choses qui dépendent des libres déterminations de l'homme. Un acte libre, ainsi conjecturé ou prévu, aura-t-il cessé d'être libre quand il se réalisera ? Non, assurément. L'infini, l'éternelle science de Dieu est une certitude absolue, sans aucun doute ; mais elle demeure dans les conditions d'une science, d'une vue de l'intelligence qui suppose son objet, mais ne le fait pas, qui ne le dénature pas. Ne l'impose pas, mais l'accepte et le voit tel qu'il est en lui-même : libre quand il est libre, nécessaire quand il est nécessité.

2o. *La permission du mal n'en fait pas Dieu l'auteur.*

“ Dieu, dit-on, a prévu, il n'a point empêché, il a donc permis le mal persévérant du pécheur impénitent. Il a connu, certainement connu le sort du réprouvé qui devait naître un jour ; il l'a fait naître, il l'a laissé accomplir l'œuvre de sa réprobation quand il pouvait le sauver... Il en est dont la cause.”

Nous rechercherons tout à l'heure les motifs divins de la permission ou plutôt de la liberté du péché. En ce moment, je me demande à quel titre on prétendrait imposer à Dieu l'obligation d'empêcher le mal volontairement commis par l'homme. Si l'homme n'était point libre, s'il n'avait point à sa disposition la faculté et les moyens de faire le bien, d'assurer le salut de son âme, je concevrais l'injure adressée à la notion de Dieu, telle que la présente le dogme catholique. Mais que Dieu prévoit et qu'il laisse libre le péché, c'est-à-dire que, sous les yeux de sa Providence attentive, le mal s'opère et que la réprobation s'accomplisse, Dieu n'en est ni moins bon, ni moins juste, ni moins puissant ni moins saint. Car il hait le mal, il le défend, il le châtie. Il donne en même temps à la créature intelligente et raisonnable la liberté, le pouvoir et la grâce du bien. Lui devait-il davantage ?

Dieu est libre aussi. Juste et miséricordieux envers tous, il peut sans doute réserver certaines faveurs privilégiées pour des âmes d'élite qu'il voit d'avance correspondant plus pleinement à ses glorieux desseins. Mais ces grâces de prédilection, il ne les doit à personne. Une pure libéralité n'est pas l'acquiescement d'une dette. Que la Providence ait ses raisons pour ac-